



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Feuille de route « Améliorer la nutrition des populations vulnérables »

Question écrite n° 3110

Texte de la question

M. Jacques Maire appelle l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la feuille de route pour l'action de la France à l'international 2016-2020 nommée « Améliorer la nutrition des populations vulnérables ». Cette feuille de route multisectorielle qui vise à améliorer d'ici à 2020 la prise en compte par la France de la nutrition dans les programmes de stratégie humanitaire et de développement, a été réalisée en 2016 en concertation avec les acteurs français impliqués dans ce secteur. Elle fut adoptée en mars 2017 mais ne s'est accompagnée pour l'heure d'aucun engagement financier, alors qu'aujourd'hui la nutrition demeure le secteur de la santé le moins financé par la France qui y consacre moins de 0,5 % de son APD, soit 23,4 millions d'euros en 2015. Pourtant il est précisé à la fin de ce document que cette feuille de route « s'inscrit dans les engagements préexistants pris par la France en matière de nutrition dans les enceintes internationales » comme par exemple les objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les 193 États membres de l'ONU. Aussi, alors que la courbe de la faim repart à la hausse pour la première fois depuis 2008 comme en atteste le rapport mondial sur l'insécurité alimentaire de l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture et dans un contexte de pire crise humanitaire depuis 1945 provoqué par les 4 pré-famines frappant le Yémen, la Somalie, le Soudan du Sud et le Nigeria, il lui demande de bien vouloir lui indiquer précisément les mesures qu'envisage le Gouvernement dans les mois à venir pour mettre en œuvre cette feuille de route.

Texte de la réponse

La nutrition est inscrite comme l'une des priorités de la politique française de développement. Dans ce cadre, la feuille de route pour la nutrition identifie des axes d'intervention spécifiques et priorise la lutte contre la sous nutrition dans les pays les plus affectés. Elle adopte une approche multisectorielle permettant de s'attaquer aux causes de la malnutrition (santé, agriculture, éducation). La feuille de route a vocation à être mise en œuvre par l'ensemble des acteurs français de l'aide publique au développement (ministères, opérateurs, instituts de recherche, collectivités territoriales) au travers notamment de partenariats renforcés avec les différents types d'acteurs engagés pour la nutrition à tous les niveaux (organisations non gouvernementales, institutions des Nations unies, Union européenne, partenaires du mouvement SUN, secteur privé etc.). Dans ce cadre, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères travaille à promouvoir une collaboration accrue et une meilleure prise en compte de la nutrition par les différents acteurs français, en veillant à l'intégration de la nutrition dans les stratégies, les accords de partenariats, et les programmes. Ce travail est en cours et continuera sur les prochains mois, avec une attention renforcée pour l'action des opérateurs et des collectivités territoriales au sein de la feuille de route. Le MEAE renforce également sa coopération avec les partenaires engagés au niveau européen et international : intensification du travail conjoint avec la Commission européenne, particulièrement sur les prochains mois sur le sujet de l'agriculture favorable à la nutrition. L'appui à l'intégration de la nutrition dans les politiques des pays cibles de la feuille de route se fait principalement à travers un engagement soutenu au mouvement Scaling Up Nutrition (SUN) à travers notamment le réseau des bailleurs. La France renouvelera son soutien financier au secrétariat du SUN à travers une contribution et un expert technique international dédié. Le MEAE continuera à porter le sujet dans les enceintes internationales à travers l'organisation d'évènements lors de sommets ou rassemblements internationaux (trois évènements organisés en 2017). Pour 2018, il est également prévu d'allouer la moitié de l'aide alimentaire programmée à des projets ayant un impact sur la

nutrition (un peu plus de 15 millions d'euros), comme cela a été le cas de 2015 à 2017. L'AFD est également en train d'instruire des financements concernant la nutrition sur la zone du Sahel. La feuille de route est par ailleurs dotée d'un cadre de suivi détaillé : une redevabilité est prévue et aura lieu tous les 2 ans. Ses activités feront l'objet d'un suivi régulier et ce notamment dans le cadre du groupe interministériel sur la sécurité alimentaire (GISA).

Données clés

Auteur : [M. Jacques Maire](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3110

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [21 novembre 2017](#), page 5670

Réponse publiée au JO le : [2 janvier 2018](#), page 82